

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Covid-19 : à quel moment porter les masques de protection ?

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

POUR éviter toute contamination au Covid-19 plus connu sous l'appellation de coronavirus, les autorités sanitaires préconisent un certain nombre de gestes barrières, comme éternuer dans le pli de son coude ou se laver les mains régulièrement. En revanche, elles exigent de porter un masque. Mais à quel moment devrait-on porter ce moyen de prévention ? Ce dispositif médical de protection contre le Covid-19 est avant tout un dispositif médical qui couvre la bouche, le nez et le menton. Il est donc composé d'un filtre qui permet de réduire la diffusion de microbes par voie aérienne. On comprend que lorsque le malade tousse ou

éternue par exemple, les gouttelettes émises se retrouvent piégées à l'intérieur. L'objectif étant donc de réduire les gouttelettes infectieuses de celui qui le porte et de protéger son entourage. Dans le cas du Covid-19, ces masques sont donc réservés "à toutes personnes malades et au contact des personnes à risque modéré/élevé", indiquent nos confrères du Figaro. Ce type de masque permet aussi de protéger les professionnels de santé et les personnes directement exposées à de potentiels malades. En revanche, "si vous ne présentez aucun symptôme et que vous n'êtes pas un soignant, porter un masque n'a aucun intérêt. L'usage à titre préventif pour les personnes n'étant pas en contact rapproché des malades est en effet inutile".

Photo: DR



Un type de masque de protection à Covid-19.

CGLUA-Afrique: les prochaines assises à Libreville



Photo: BOTOUNOU

Le maire de Libreville, Leandre Nzue (d) et Jean-Pierre Elong-Mbassi, le secrétaire général des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA).

ENA
Libreville

ELLE était dans les starting-blocks, mais cette fois, elle a décroché la timbale. À la fin du mois d'avril prochain, Libreville (puisque c'est d'elle qu'il s'agit) va abriter la conférence des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA). Sont attendus des participants venant de plusieurs capitales africaines et d'ailleurs, pour aborder des thématiques variées concernant les mécanismes novateurs visant le développement durable, à travers l'amélioration des conditions de vie dans les villes africaines.

Sans doute, les détails pratiques en vue d'affiner l'organisation de cet événement ont-ils été au centre des échanges que le secrétaire général de cet organe, Jean-Pierre Elong-Mbassi, a eu mardi avec le maire de la commune de Libreville et président des CGLUA, Léandre Nzue. "En tant que secrétaire général de CGLUA, je me dois de venir, de manière périodique, faire le point des activités de l'organisme au maire de Libreville, qui en est le président", a indiqué l'hôte de l'édile de la capitale. De nombreuses activités majeures figurent en bonne place dans l'agenda des CGLUA lors des prochaines assises de Libreville.



BW ENERGY GABON SA
Member of BW Offshore Group

Objet : Fourniture d'un navire de support de plate-forme de minimum 120T BP

Dans le cadre de développement de ces activités dans le permis Dussafu Marin, la société BW Energy Gabon SA lance un appel d'offres pour la fourniture d'un navire de support de plate-forme de minimum 120T BP

BWEGSA est à la recherche d'un navire de support de plate-forme présentant les caractéristiques suivantes :

- Traction de bome minimale de 120T Bollard Pull,
- DP1/2,
- Année de construction post 2008,
- Pont de 300 m2 minimum

Il s'agit d'un affrètement de 24 mois, à partir de mi-Août 2020, pour des activités diverses d'approvisionnement du FPSO BW ADOLO, situé sur le champ Dussafu.

Les fournisseurs intéressés ont jusqu'au 16 mars 2020 pour manifester leur intérêt.

La transmission des documents se fait par messagerie à l'adresse suivante : vendor_preselection@bwoffshore.com.

Les participants devraient pouvoir fournir toute la documentation et la communication en français et en anglais. Seules les entreprises préqualifiées recevront l'appel d'offres relatif aux fournitures sus indiquées. Cette annonce ne constitue pas un engagement de la part de BWEGSA d'octroyer un quelconque marché à un contractant et/ou à des contractants, sous-contractants ou agents associés.

En conséquence, aucune réclamation et/ou demande de compensation ne pourra être faite à BW Energy Gabon SA ou à l'un de ses partenaires par des sociétés pré-qualifiées.

BWEGSA se réserve le droit, à son entière discrétion, de rejeter tout dossier non conforme sans en fournir d'explication.